



ASSISTANT A TEMPS PARTAGE

Discipline : GERIATRIE - COURT SEJOUR

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois est un Établissement Public de Santé de 1390 lits et places situé à mi-distance des villes de Tours et d'Orléans (50km) et à seulement 1h30 de Paris.

Établissement support du Groupement Hospitalier Santé 41, c'est un acteur pivot de la santé des habitants du Loir-et-Cher.

Plus de 50 services permettent la prise en charge de nombreuses pathologies dans le champ de la Médecine, de la Chirurgie, de l'Obstétrique, et également de la Gériatrie, des Soins de suite et de la Psychiatrie.

Il dispose d'un plateau technique complet de haute technicité (TDM, IRM, Scanner, mammographe numérique, laboratoires...).

Premier employeur du département avec près de 2 700 professionnels, ses équipes s'attachent à fournir des soins de la plus grande qualité aux patients qu'elles prennent en charge quotidiennement.

Capacitaire :

- 307 lits et places de Médecine
- 104 lits et places de Chirurgie
- 25 lits d'Obstétrique
- 129 lits et places de Moyen séjour
- 75 lits et 37 places de Psychiatrie
- 705 lits et places d'EHPAD et USLD

Données d'activité annuelle :

- 10 500 interventions chirurgicales
- 55 500 passages aux Urgences
- 17 700 scanners et 4800 IRM
- 1 250 accouchements (maternité de niveau 2B)

<https://ch-blois.com/presentation/>

<https://loiretcher-attractivite.com/>

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil
<p>Nom du service : Court séjour gériatrique</p> <p>Pôle de rattachement : Situations aiguës et post-urgences Chef de pôle : Dr Akli CHEKROUN, chekroa@ch-blois.fr Nombre de lits : 30</p>
4. Présentation du service du CHU de Tours
<p>Nom du service : Plateforme Ambulatoire du Vieillissement (PAVIE)</p> <p>Pôle de rattachement : Vieillissement Cheffe de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Dr DEBACQ Camille, C.DEBACQ@chu-tours.fr, secrétariat 02 47 47 97 02 Composition de l'équipe médicale : 3 PH (2 gériatres et 1 psychiatre de la personne âgée) Intervention en Équipes mobiles de gériatrie intra et extra hospitalière Plateau technique : celui du CHU Consultation : Gériatrie, Chute et trouble de la marche, Fragilité, Cognition, Nutrition Autres : filière gériatrique complète dont MCO, SSR et EHPAD de l'Ermitage</p>
5. Missions confiées
<p>Prise en charge d'un secteur de 30 lits de court séjour gériatrique au CH de Blois Au PAVIE CHU de Tours 50% : EMGIH Trousseau 1,5 jours + EMGEH ½ journée + Consultation ½ journée</p>
6. Les compétences à développer
<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une évaluation gériatrique globale et individualisée, à la fois médicale, fonctionnelle, psychologique et sociale, débouchant sur un projet de soins multidisciplinaire réactualisé régulièrement - Apprentissage du travail en équipe multidisciplinaire - Favoriser la conciliation médicamenteuse, Evaluer et limiter la iatrogénie, éduquer les patients et les aidants à la gestion des traitements, - Maîtriser la notion de balance bénéfiques /risques dans la prise en charge des patients âgés - Prévenir les décompensations de pathologies chroniques, les complications liées à l'immobilisation, la perte d'autonomie - Appréhender les troubles psychocomportementaux des patients âgés - Appréhender la relation avec les familles, mener des entretiens, assurer le soutien des aidants - Gérer les situations de fin de vie - Appréhender les liens avec la ville et les structures d'hébergement dans le projet de sortie des patients. - Participer à la diffusion des bonnes pratiques gériatriques - Comprendre le concept de GHT - Savoir développer et renforcer les liens entre les différentes structures de soins de la filière gériatrique et avec les autres services du CHU - Apprendre à encadrer les étudiants et internes
7. L'organisation de la permanence des soins
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Dans l'établissement d'accueil</u> : participation au tour d'astreint de week-end en médecine - <u>Au PAVIE CHU de Tours</u> : Astreinte de week-end au sein de la médecine Aigue Gériatrique, demi-garde de week-end sur la hotline PAD'AGE
8. Les valences (enseignement/ recherche)
<p>Présence d'une unité de recherche clinique (URC) au CH de Blois Au PAVIE du CHU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'enseignements à destination des internes de Gériatrie accessibles (visioconférence) - Veille documentaire hebdomadaire - Informations sur les congrès régionaux et nationaux - Proposition de participation à la recherche sur le vieillissement dans le cadre d'appels à projet (PHRC,...)
9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)

10. Logement par l'établissement d'accueil
Non, sauf demande exceptionnelle à examiner
11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
Oui
12. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera le CHU de Tours. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
13. Prise en charge des frais de déplacement
50% des abonnements de transports en commun du trajet domicile/travail
14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé